

02/09

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 9 mars 2009

PRESENTS :

Frédéric PUIGSERVER, Edouard HUSSON.

Alexandre FLEURET, Mathieu ALBOUY, Lucas BRUNETIERE, Laure MARDOC, Maxence MELY, Pierre ODIN (Arrivée à 18h16), Vincent SEITLINGER, Lucie STEMBIRKOVA.

ABSENTS OU EXCUSES

David ABIKER, Christian INGRAO, James Mc CEARNEY, Mireille LEMARESQUIER (procuration en faveur de Edouard HUSSON), Emmanuel MACRON (procuration en faveur de Frédéric PUIGSERVER), Isabelle MARIANI (procuration en faveur de Edouard HUSSON).

ASSISTAIENT A LA SEANCE

Hervé CRES	directeur adjoint, Directeur des Etudes et de la Scolarité,
Jean-Baptiste NICOLAS	directeur des études,
Cédric PRUNIER	directeur de la Scolarité,
Julien PALOMO	chargé de mission à la DES,
Sylvestre FREZEAL	directeur des 1ers cycles,
Philippe WEIL	directeur de l'Ecole Doctorale (Départ à 19h10)
Ivan MANOKHA	secrétaire général de l'Ecole Doctorale (Départ à 19h10).

- | | | |
|------|--|-------|
| I. | Election des membres du Comité électoral consultatif. | p. 2 |
| II. | Ecole doctorale : précision sur le projet de réforme suite aux demandes du Conseil de direction du 24 novembre 2008. | p. 2 |
| III. | Information sur le projet d'implantation d'un site délocalisé à Angers. | p. 9 |
| IV. | Adoption du procès verbal provisoire de la séance du 2 février 2009. | p. 13 |
| V. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 13 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL de la séance du 9 mars 2009

Ouverture de la Commission paritaire du lundi 9 mars à 18h10.

Un certain nombre de procurations ont été enregistrées en faveur de Frédéric PUIGSERVER : celles de David ABIKER et de Emmanuel MACRON ; et celles d'Isabelle MARIANI, et de Mireille LEMARESQUIER en la faveur de Edouard HUSSON.

Tous les représentants des syndicats étudiants sont présents, à l'exception de Pierre ODIN.

Le premier point à l'ordre du jour concerne l'élection des membres du Comité électoral consultatif.

I. ELECTION DES MEMBRES DU COMITE ELECTORAL CONSULTATIF.

Cédric PRUNIER signale que l'élection sera en fait une désignation. Les organisations syndicales étudiantes se sont mises d'accord pour désigner un représentant de la commission paritaire qui siègera au conseil de direction. Il s'agira donc dans la semaine à venir que les représentants étudiants fassent parvenir le nom de la personne désignée, ainsi que le nom du suppléant.

Le deuxième point souligné par Cédric PRUNIER concerne la composition de la section disciplinaire, où un vote concernant les organisations syndicales étudiantes doit avoir lieu. Cédric PRUNIER signale que son assistante, Nathalie Vieira contactera chacune des organisations syndicales afin de procéder à une réunion de vote. Il faudrait que les organisations syndicales puissent s'entendre pour répartir les différents postes, car il n'y a que deux postes en titulaires et deux postes en suppléants.

Frédéric PUIGSERVER demande s'il y a des questions ou observations de la part des élus étudiants.

Frédéric PUIGSERVER demande ce qu'il en sera du mode d'emploi pour les enseignants lors de ces élections.

Cédric PRUNIER répond qu'il n'y a pas de changement pour les enseignants parce qu'ils sont désignés pour trois ans et donc ne seront pas soumis à renouvellement. Les représentants enseignants qui font parti de la section disciplinaire, et du comité de direction restent titulaires.

II. ECOLE DOCTORALE : PRECISION SUR LE PROJET DE REFORME SUITE AUX DEMANDES DU CONSEIL DE DIRECTION DU 24 NOVEMBRE 2008.

Philippe WEIL remercie la commission paritaire de l'avoir invité à présenter les précisions sur le projet de réforme de l'Ecole Doctorale. La commission paritaire avait émis l'an dernier un avis favorable sur cette question de réforme de l'Ecole Doctorale, puis le conseil de direction avait également adopté les grands principes de cette réforme en demandant que soit fournis, début 2009, des précisions supplémentaires. Ces précisions concernant les études du doctorat seront apportées lundi prochain au conseil de direction.

Philippe WEIL reprend les principaux points présentés dans la note distribuée. A la rentrée de septembre 2009 seront mis sur place, en plus des quatre programmes doctoraux initiaux en économie, histoire, science politique et sociologie, un cinquième programme doctoral en droit, qui fonctionnera sur le même modèle. A leur côté sera créé un premier parcours transversal qui ne sera plus axé sur une seule discipline de base. Ce premier parcours concernera les relations internationales et pourra s'adosser sur l'économie, la science politique ou l'histoire.

Philippe WEIL signale qu'une question récurrente a été posée sur la nature et l'intitulé des diplômes délivrés par ces programmes doctoraux. Le principe est qu'à l'issue des deux premières années de niveau M, les étudiants qui ont satisfait à toutes les obligations de leur scolarité, recevront un Master de Sciences Po qui sera décliné en fonction du programme doctoral. Le master de Sciences Po sera donc délivré au grade de master national. Puis à l'issue de la scolarité à l'école doctorale, les étudiants obtiendront leur doctorat, donc le titre national de docteur dans les disciplines de leur choix.

Philippe WEIL souligne que le deuxième point d'importance concerne les effectifs envisagés. A l'heure actuelle, le flux de sortie de l'Ecole Doctorale est d'environ 60 à 65 docteurs par an. Ce chiffre semblait satisfaisant ; il n'y avait donc aucune raison de l'augmenter ni de le diminuer. Par contre, il a paru souhaitable d'essayer – puisqu'il s'agissait maintenant de concevoir les parcours intégrés output qui produisaient 65 docteurs - de savoir combien il fallait de places à l'entrée de ces « grands tuyaux » de 5 ans en temps normal, 6 ans pour les historiens, et jusqu'à deux années de plus pour le travail de terrain ou l'accès aux archives qu'il exige. La question était donc de savoir combien d'étudiants fallait-il faire rentrer au début de ce grand tuyau pour en obtenir à la sortie en avoir 65 ?

Cette question est difficile car il est délicat d'établir des projections sur les effectifs générés par ce nouveau système. Par contre, on constate qu'à peu près 75% des étudiants dans les masters recherches ne poursuivent pas en doctorat. Les taux d'abandon sont donc importants. En effet, on observe dans les deux tableaux présentés dans la note que le taux moyen d'abandon en pourcentage d'effectif restant pour les cohortes 2004 et 2005 et les cohortes de 2000 à 2003 semblent s'aligner aux alentours de 8 ou 10% tous les ans. Cependant les taux d'abandon se réduisent à partir de la troisième année car à ce moment il y a une forte chute des financements, et la fin des allocations d'Etat. Donc il a semblé raisonnable d'imaginer que le taux d'attrition annuelle serait de l'ordre de 10%. Sur cette base, il s'agirait de faire rentrer 5 ans auparavant, environ une centaine d'étudiants (cf. le troisième tableau de la 2^{ème} page de la note).

Mais Philippe WEIL rappelle que tant que le système n'a pas été mis en place, il est extrêmement difficile de dire très précisément comment les effectifs évolueront. Il faudra juger comme cela a été fait avec la réforme précédente des masters recherche. En effet, il n'a été possible de constater les effets de cette réforme mise en place en 2004 qu'à partir de 2009. Car, ce n'est que maintenant que les effectifs se stabilisent et qu'il est possible de voir plus exactement quels étaient les effets quantitatifs produits par cette réforme.

Concernant la réforme de l'Ecole Doctorale, il semble qu'il faudrait tabler sur à peu près 220 étudiants en phase d'écriture de thèse. A l'heure actuelle, il y a 118 professeurs et chercheurs habilités à diriger des recherches à Sciences Po. Cela représenterait un taux moyen d'encadrement des doctorats d'à peu près 2 doctorants par directeur de thèse, si l'on considère que le directeur de thèse est trouvé à partir du D1.

Si l'on imagine que la phase de supervision de la thèse commence dès l'année du M2, cela signifierait qu'il y aurait 311 étudiants en phase de recherche donc un taux moyen de 2,6 doctorants par directeur de thèse. Cependant, il est à noter que ce sont des chiffres a minima puisqu'ils sont calculés sur la base d'une hypothèse selon laquelle au bout de trois ans les doctorants auraient terminé leur thèse. Alors que les historiens mettent généralement quatre ans et que des prolongations sont prévues jusqu'à deux ans pour les cas qui l'exigent. Donc en pratique il y aura plus d'étudiants en thèse que ce qui est mentionné.

A titre de comparaison internationale, la mention science politique de Columbia regroupe environ une centaine d'étudiants en doctorat, avec un système similaire au nôtre en partant du M1. 53 professeurs les encadrent ce qui fait un taux d'encadrement de l'ordre de 2 étudiants par directeur de thèse. Le taux actuel de Sciences Po est de l'ordre de 4,5 par directeur de thèse et cache des variances redoutables. De fait un grand nombre de directeurs de thèse n'en dirigent aucune et un nombre conséquent de directeurs de thèse dirigent plus d'une vingtaine de thèses. Sciences Po a à la fois l'ambition de réduire ce taux moyen d'encadrement, puis de réduire la variance pour que les chercheurs soient associés de manière plus générale à la supervision d'étudiants de l'école doctorale.

Philippe WEIL rappelle encore une fois que ces chiffres sont indicatifs et leur portée qui peut sembler terrifiante doit être corrigée. Il n'y aurait qu'une centaine d'étudiants qui rentreraient en M1, mais certaines formations autrefois intitulées « recherche » mais qui étaient en vérité avec vocation professionnelle (auparavant dans certains Masters recherche l'essentiel des étudiants ne faisaient pas de thèse mais rentraient directement sur le marché du travail) seront entre guillemets reversés chez Hervé. Ces formations resteront sous la forme du master de Sciences Po. Donc pour évaluer l'impact sur le corps étudiant de cette réforme, il faut tenir compte qu'un certain nombre d'étudiants qui ne sont pas d'une formation doctorale, seront néanmoins à Sciences Po inscrits dans des masters. Ainsi on a pris soin de faire en sorte que les formations qui s'intitulaient « recherche », mais qui avaient une vocation essentiellement professionnelle demeurent.

Concernant les critères d'admission, les conditions d'admission restent celles de Sciences Po. Mais dans chaque programme doctoral aura lieu une évaluation du projet professionnel et scientifique des étudiants pour décréter leur admission. Nous proposons, que par simplicité, l'ancienne notion d'admission par année en Master1 et en Master2 ou en D1 soit supprimée et remplacée par une notion d'admission au programme doctoral dans son ensemble. L'idée étant qu'à Sciences Po, un doctorat consiste en une thèse plus des cours. Concernant les étudiants qui ont des parcours plus complexes, ils pourront rejoindre les parcours doctoraux une fois que sera validé le transfert des crédits pour le travail effectué dans une autre structure. Le but étant que les doctorants qui sortent de Sciences Po soient homogènes en termes de qualité. Donc les entrées en cours de route sont possibles sans oublier qu'une thèse consiste en un ensemble de cours acquis à Sciences Po ou ailleurs, auxquels s'ajoutent une thèse.

S'agissant de la délicate question des financements, l'ambition est que les étudiants inscrits dans ces programmes doctoraux soient entièrement financés dégrevés de droit. Cependant, au conseil de direction du mois de novembre, Michel PEBEREAU, François HEILBRONN et d'autres se sont inquiétés d'un phénomène de déversement des masters de Sciences Po vers les programmes de l'Ecole Doctorale qui deviendraient gratuits si les étudiants étaient entièrement financés. C'est une objection dont il faut tenir compte, tout en gardant en tête l'objectif imposé par la concurrence internationale en essayant de financer le mieux possible les étudiants dans ces programmes doctoraux. En effet, par exemple, les étudiants qui ont fait un PHD de 5 ans en économie à la LSI sont non seulement exonérés de droit, mais en plus reçoivent une bourse chaque année. Il en est de même pour la plupart des doctorants dans les universités américaines.

Il y a un autre danger mentionné par les représentants étudiant au conseil de l'Ecole Doctorale. Les programmes doctoraux réputés difficiles, si ils sont aussi coûteux que les masters de Sciences Po et qu'est mis en place un système de passerelle permettant aux masters ex professionnels de rejoindre via la satisfaction des pré-requis des programmes doctoraux, alors, les étudiants qui cherchent à optimiser leur carrière s'inscriront dans un master ex professionnel afin d'obtenir un diplôme plus valorisant sur le marché du travail. Car les employeurs et les étudiants sont capables de faire la différence entre un master Finances et Stratégies et un master obtenu au bout de 2 ans en passant par le programme doctoral économique. Le résultat serait une situation où tous les étudiants choisiraient les masters ex professionnels. Ceux qui veulent faire une thèse rejoindraient ensuite les programmes doctoraux en usant de ces passerelles entre les masters pro et les programmes doctoraux. Ainsi il n'y aura plus d'étudiants dans les 2 premières années recherche.

On note clairement deux risques, celui évoqué par Michel PEBEREAU, d'une part, et celui évoqué par les représentants étudiants au conseil de l'école doctorale d'autre part.

Il faut donc songer à une façon de naviguer entre ces deux objections. Par exemple offrir au niveau du Master une vingtaine de bourses d'excellence pour les deux premières années, qui couvriraient et qui permettraient d'exempter les étudiants de droits de scolarité. Puis, obtenir dans un second temps des financements supplémentaires de la part de Sciences Po.

Au niveau de la thèse, il y a les allocations d'Etat et les 7 bourses de la FNSP, il y en aura sans doute deux de plus pour couvrir l'arrivée du droit dans notre école doctorale pour que les financements disponibles pour ceux qui ne font pas du droit ne soient pas proportionnellement réduits.

Philippe WEIL indique qu'à part pour les étudiants arrivés en master2 qui n'étaient pas en double diplôme, avec un niveau master national et payant les droits nationaux, le régime des étudiants en double diplôme était tel qu'ils payaient tous les droits de Sciences Po dans les masters recherche. Donc la situation actuelle constitue une avancée financière car vingt bourses ont été créées.

Pour terminer, Philippe WEIL mentionne que les passerelles pour les étudiants des masters leur donnent la possibilité d'intégrer dans des créneaux banalisés, les cours obligatoires des programmes doctoraux. Ces passerelles leur permettront donc d'intégrer les programmes doctoraux. Et les étudiants des programmes doctoraux eux-mêmes pourront s'ils le désirent sortir des programmes doctoraux avec un master de Sciences Po au bout de deux ans. Il est à mentionner qu'il est déjà prévu une mutualisation dans le programme Economics and Public Policy entre certains enseignements de master ex professionnel et des programmes doctoraux. Cette mutualisation de l'enseignement entre les programmes doctoraux et masters au bout de deux ans semble aussi une avancée importante en terme d'unification des programmes de Sciences Po qui comporteront donc une formation professionnalisante courte par les masters ex professionnels et une formation professionnalisante longue par les programmes de 5 ans qui mènent donc au doctorat.

Questions :

Edouard HUSSON remarque que la question des taux d'encadrement est très importante parce que ce taux n'est pas forcément le même pour chaque discipline. Cependant il ne faut pas tendre vers un taux uniforme idéal. En effet, en Histoire, il semble nécessaire qu'il y ait davantage d'encadrement que dans d'autres matières car il arrive que 4 doctorants travaillent sur des sources proches sous la forme d'une espèce de projet collectif. Mais, à la fin quatre thèses sortent et permettent d'avoir un résultat global. Il semble intéressant d'observer le système américain et ceux d'autres pays de l'UE comme l'Allemagne.

Philippe WEIL répond que l'Ecole Doctorale s'est toujours refusée à donner un taux ou un nombre maximal de doctorants par directeur de thèse, afin d'éviter une uniformisation qui pourrait être dangereuse.

Edouard HUSSON signale que bien qu'il existe certains abus et qu'il y ait une tendance à la réduction des effectifs, il s'agit de mener cette réforme avec doigtée.

Philippe WEIL abonde dans le même sens et indique que la contrepartie demandée aux étudiants sera d'avancer plus rapidement vers la conclusion de leur thèse encadrée par un directeur de thèse plus investit dans leur travail.

Edouard HUSSON rappelle que, par ailleurs, il y a un défaut du système français actuel, car le nombre de thèse est un élément prestigieux et jusqu'à maintenant en sciences humaines, la situation était moins complexe car la question du placement des doctorants se posait moins car il y avait davantage de postes en université. Alors que, désormais, il y a une sorte de concurrence entre directeurs de thèse pour encadrer le maximum de doctorants.

Philippe WEIL explique qu'il a oublié de mentionner dans la note que l'effort de placement en Ecole Doctorale viendra se superposer au système existant une fois que la réforme sera mise en place. Edouard HUSSON rappelle qu'aujourd'hui sur certains projets pour obtenir des financements importants, il vaut mieux avoir plus de doctorants à proposer sur un projet plus large. Il n'y a donc pas de règle absolue.

Frédéric PUIGSERVER passe la parole aux représentants étudiants.

Laure MARDOC pose la question de savoir s'il est bien prévu une réduction de moitié des effectifs de l'Ecole doctorale, car cette baisse amènerait à une plus grande sélection, ce qui ne serait pas très pertinent dans un domaine comme la recherche aussi prisé sur le marché du travail.

Il faut signaler qu'il y a une augmentation importante de l'effectif en 1ère année ce qui va amener en proportion davantage d'étudiants dans l'Ecole Doctorale.

Donc aux vues de cette restriction d'effectifs de la 1ère année de doctorat, ne va-t-on pas vers une sélection massive à la fin du premier cycle ? Soit on obligerait certains étudiants de Sciences Po ayant un bachelor de continuer leurs études ailleurs ou d'aller directement sur le marché du travail, soit il y aurait un détournement de l'objectif des métiers de base de Sciences Po que sont la politique et la recherche pour se tourner vers un volet type école de commerce, ce qui obligerait, et l'UNEF le regrette, à diversifier davantage ses masters. L'UNEF se demande quelle est la pertinence de cette baisse des effectifs en Ecole Doctorale, si on massifie le premier cycle ? Le risque serait de se retrouver avec une disproportion et beaucoup moins d'étudiants au sein de l'Ecole Doctorale.

De même sur cette question de l'effectif, la direction établit qu'il s'agit de ramener le taux d'encadrement entre 1,9 et 2,6 doctorants par enseignant selon les thèses. Cependant, il est prévu dans les objectifs de Sciences Po 2013 de recruter 30 enseignants chercheurs de plus, donc pourquoi baisser autant l'effectif de l'Ecole Doctorale puisqu'il y aura davantage d'encadrement? De plus, si on tient compte du recrutement et du ratio souhaité de 1,9, on n'arrive pas à 221 mais à 281 étudiants en thèse.

Laure MARDOC pose également une question sur les passerelles entre Sciences Po et les autres universités au niveau de la thèse. Il est dit que ce type d'entrée constituera une « exception », mais les procédures d'admission resteront-elles les mêmes? Car si ces procédures changent pour une restriction des élèves qui arrivent directement en Master, cela constitue un problème compte tenu de l'esprit de diversité défendu par Sciences Po et de la mixité sociale souhaitée au sein de l'établissement.

L'UNEF propose donc que :

- l'effectif de l'Ecole Doctorale soit corrélé au nombre d'étudiant souhaitant faire une thèse et que l'augmentation des effectifs de Premier Cycle soit pris en compte dans le nouvel effectif de l'Ecole Doctorale ;
- que les passerelles entre Master à l'université et doctorat à Sciences Po ne soit pas remis en cause, afin que l'accès à l'Ecole Doctorale des élèves de Sciences Po et d'universités ne soit pas rendu plus difficile car cela amènerait Sciences Po à se détourner de son objectif de base qui est l'enseignement supérieur allié à la recherche de pointe ;
- que la clause du contrat concernant l'enseignement dispensés par les doctorants soit respectée car cela fait partie de leur formation ;
- que soient ajoutées des bourses plus nombreuses et plus conséquentes.

Maxence MELY comprend que le nombre d'étudiants puisse diminuer entre le M2 et le doctorat, puisque certains étudiants ne veulent pas faire de doctorat. Il comprend également que le nombre d'étudiants puisse augmenter, puisque certains étudiants issus d'universités françaises désirent effectuer leur doctorat à Sciences Po. Cependant, il semble étonnant qu'entre le M1 et le M2 ainsi qu'au cours du doctorat, il y ait une variation des effectifs. Qu'en est-il de ces variations ? Que font les étudiants qui écourtent leur master et ou leur doctorat ?

Maxence MELY demande également pourquoi il y aurait des bourses spécifiques pour les étudiants en Master recherche si ce sont des étudiants de Sciences Po comme les autres ?

Maxence MELY pose deux dernières questions afin de savoir quel est le niveau en euros des frais de scolarité à acquitter à l'Etat par un doctorant et pourquoi la seule comparaison avec Columbia a été effectuée dans la note ?

Lucie STEMBIRKOVA demande si les bourses d'allocations et les bourses de la FNSP seront suffisantes, car c'est souvent un point problématique pour les étudiants en thèse ? Est-il envisagé d'augmenter le nombre de bourses ?

Vincent SEITLINGER demande quel serait le volume horaire des étudiants classiques en master à Sciences Po et qui souhaiteraient ensuite faire un programme doctoral ?

Pierre ODIN déclare qu'il partage les positions de l'UNEF sur le ratio massification en doctorat. Car la recherche est parent pauvre actuellement en France, donc Sciences Po doit se positionner sur ce créneau. Il rejoint également les propositions de l'UNEF sur la question de l'augmentation des bourses pour les élèves en Master.

Matthieu ALBOUY pose que La Cé est satisfaite des effectifs prévus. « Il semble préférable que la sélection se fasse à l'entrée par la sélection plutôt qu'à la sortie après l'échec ». Il souhaite savoir si cette réforme de l'Ecole Doctorale ne pourrait pas s'accompagner par des réformes du Premier Cycle qui laisserait davantage de place au choix de l'étudiant qui souhaiterait se spécialiser. En effet, certains étudiants savent dès le premier cycle qu'ils veulent approfondir une matière.

Frédéric PUIGSERVER laisse la parole à Philippe WEIL et signale qu'il est impatient de connaître la réponse concernant les effectifs, car il n'est pas sûr d'avoir compris le mécanisme qui sera mis en œuvre.

Philippe WEIL répond que sur la question de la diminution de moitié des effectifs en thèse, il s'agit d'éviter qu'un nombre trop important de doctorants passent de trop nombreuses années à terminer leur thèse. Cependant les flux à la sortie vont rester les mêmes. L'Ecole Doctorale va seulement tenter de concentrer ses ressources sur les doctorants, afin qu'ils puissent finir plus rapidement leur thèse que dans le système actuel. Cela enclenchera ipso facto un stock d'étudiant en thèse moindre. Le problème est qu'actuellement plus de la moitié des effectifs de l'Ecole Doctorale est constituée par des étudiants qui sont au-delà de la sixième année de doctorat. Ce point est déraisonnable à tous égards et organise la précarité, car au-delà de la 6^{ème} année il n'y a aucun système de financement possible. Il ne s'agit donc pas de mettre en place une plus grande sélectivité, mais simplement d'organiser un meilleur encadrement à l'Ecole Doctorale.

Concernant la partie amont : M1, M2, il est vrai que, comme l'a dit Jean Paul FITOUSSI au Conseil de Direction, si des étudiants savent dès le bachelor qu'ils souhaitent se diriger vers une thèse, il faudrait mettre en place une formation qui intègre la partie de cours spécifiques à une orientation vers la thèse. Si les étudiants ne désirent pas se diriger vers la thèse, il y a les autres formations de Sciences Po et en particulier un certain nombre de formation qui demeureront des masters recherche. Donc cette réforme rajoute au dispositif actuel sans rien lui soustraire. Il n'est pas question de transformer la vocation de l'Ecole Doctorale en un système de type école de commerce à vocation entreprise et non pas à vocation de recherche. L'idée est au contraire d'avoir des étudiants remarquables qui ont accès à tous les jobs académiques et non académiques, en France et à l'étranger.

Philippe WEIL prend, à titre d'exemple, son premier contact avec l'Ecole Doctorale, il y a un an et demi, lors d'une soutenance qu'un rapporteur de thèse étranger avait jugée négative. Philippe WEIL avait rappelé ce rapporteur qui lui avait répondu que, finalement qu'il avait entre temps appris qu'à Sciences Po, certaines thèses étaient excellentes et d'autres très moyennes. Et donc, la thèse concernée qui était moyenne également, ne devait pas être sanctionnée. Il y avait donc un problème avec ces thèses moyennes qui envoyaient sur le marché du travail des signes contradictoires avec la réputation de Sciences Po.

Au Conseil de Direction, Michel PEBERAU a signalé que la raison pour laquelle BNP Paribas engage des Docteurs à l'étranger mais pas en France, est que derrière une thèse en France, « il y a tout et n'importe quoi ». Le but de cette réforme n'est pas faire de la sélection, mais d'établir un meilleur encadrement des doctorants. En effet, le but est que la moyenne du nombre de doctorants reste la même voire augmente à terme, et surtout que la qualité s'améliore en même temps que la variance diminue. Il s'agit donc de sortir de ce système actuel démotivant où il n'y pas de voie claire tracée pour les élèves qui savent à la sortie d'un bachelor qu'ils veulent faire une thèse et pour ceux qui ne savent pas, le système de passerelle organise des possibilités intéressantes.

Concernant la question des objectifs Sciences Po 2013, les trente professeurs de plus prévus ne seront pas encore là en septembre. Il s'agit donc de gérer avec le nombre envisagé d'effectif entrant en septembre 2009. Mais si le nombre d'enseignants supérieurs encadrant des doctorants augmente et que les financements suivent, Philippe WEIL sera heureux à l'avenir qu'il n'y ait aucune volonté malthusienne.

Sur la question de la fermeture de l'Ecole Doctorale sur les étudiants de Sciences Po, il s'agit au contraire d'ouvrir ces formations doctorales aux étudiants de Sciences Po mais aussi aux autres.

Pour la question du transfert de crédit pour les étudiants qui ont suivi un master en dehors de Sciences Po, il faudra être assuré que ces étudiants ont reçu une formation équivalente à celle dispensée à Sciences Po.

Philippe Weil signale qu'il lui semble indispensable d'augmenter les sources de financement permettant aux étudiants doctorants de donner des cours. Il faudrait que les étudiants, rentrés dans le « tuyau » en M1 et qui arrivent au niveau D1, puissent enseigner et deviennent donc « teaching assistant » pour des cours de M1, M2. C'est le système vers lequel il faut évoluer et qui permettra de financer les étudiants. De plus, le volet « teaching assistant » est un volet de formation essentiel de l'Ecole Doctorale.

S'agissant des simulations proposées dans la note, la décomposition avec un taux de 10% par an est de fait quelque peu arbitraire. L'hypothèse conservatrice retenue a été qu'entre le début et la fin du tuyau, il y avait une perte de 40% des effectifs. Cette simulation tient donc compte des effectifs sortants, des étudiants qui abandonnent au bout d'un an ou deux, ou de ceux qui arrivent en cours de route.

Concernant les bourses Boutmy elles ne sont pas spécifiques à l'Ecole Doctorale, car il existe des bourses du même type offertes aux étudiants des autres masters. Il s'agit d'un effort de l'établissement pour financer ces étudiants.

Sur la question des droits de scolarité au niveau D, il s'agit de frais nationaux standards sur lesquels l'Ecole Doctorale n'a aucun contrôle. A cet égard, il n'y a aucun changement.

Pourquoi Columbia comme référence ? Car un accord de double diplôme doctoral vient d'être signé avec Columbia, le premier en sciences politiques de Columbia. De plus, le département Sciences Politiques de Columbia est l'un des meilleurs au monde, donc cette comparaison semble judicieuse.

Pour la question des financements des bourses, le nombre de bourses FNSP a augmenté et leur montant a été aligné sur le système d'allocation. L'objectif est d'augmenter le nombre de bourses sans diluer le nombre de financement pour les non juristes. Et le nombre de ces bourses qui concernent à peu près deux tiers des étudiants en doctorat pourrait atteindre 100% si un certain nombre d'étudiants étaient financés par les enseignements qu'ils dispenseraient au niveau M1. Donc, l'augmentation des bourses semble souhaitable.

D'autant plus souhaitable que la compétition internationale montre qu'il est moins coûteux d'effectuer une thèse aux Etats Unis qu'en Europe. Car aux Etats Unis, les doctorants ne paient rien et sont financés, ce qui devient également le cas en Angleterre, en Allemagne, en Suisse. Sciences Po se doit donc d'évoluer.

Quant à la réforme du Premier Cycle, elle est engagée. Et un des bénéfices collatéraux de cette réforme est d'obliger à penser le cursus dans sa globalité, donc d'orienter les étudiants qui le souhaitent le plus tôt possible vers un doctorat.

Hervé CRES souligne le réengagement de Sciences Po derrière la recherche. De plus, le fait que Richard Descoings souhaite que Sciences Po progresse dans les classements internationaux signifie

que des moyens importants doivent être investis dans la recherche afin de former les meilleurs chercheurs sur le marché.

Concernant un point technique, Alexandre FLEURET se fait le relais de nombreux doctorants qui s'estiment lésés quant à leur éventuelle embauche au sein de Sciences Po. Tout d'abord parce que Sciences Po ne recrute pas assez d'enseignants chercheurs, donc les universités n'embauchent pas non plus les étudiants chercheurs issus de Sciences Po. Ainsi la question est de savoir dans quelle mesure les étudiants issus du Doctorat pourront être par la suite embauchés dans des conditions de travail stable en tant qu'enseignant titulaire et non pas vacataire dans le cadre de Sciences Po.

La seconde question posée concerne la manière dont les étudiants en premier cycle feront le choix du Master recherche et comment les étudiants qui auront fait un autre choix que le Master recherche pourront demander à faire une thèse ?

Hervé CRES répond que Sciences Po n'a jamais recruté ses propres doctorants. En revanche, cette réforme vise à augmenter la capacité d'accueil de Sciences Po et à placer ses doctorants dans des postes de professeurs chercheurs au sein des meilleures universités françaises. Et si certaines entreprises n'embauchent pas en France de doctorants, Sciences Po les placera ailleurs qu'en France, où les conditions de travail sont souvent meilleures.

Edouard HUSSON signale que ces « règles anti inceste » n'empêchent pas d'être recruté par Sciences Po, mais pas directement en fin de thèse. Il se passe la même chose au secteur d'économie de Harvard ou du MIT qui ont leurs règles particulières contre l'inceste. Cependant, deux tiers du corps facultaire du MIT est doctorant du MIT, mais ils viennent y enseigner après 6 ou 7 années dans d'autres universités, où ils ont fait leur preuve.

Concernant les passerelles entre les différents masters, il y aura des cours spécifiques à la recherche sur des créneaux banalisés. Et pour les étudiants qui ont suivi les masters ex professionnels mais veulent suivre le programme doctoral, la situation sera compliquée car l'étudiant devra suivre les cours supplémentaires nécessaires à son admission à l'Ecole Doctoral. Tout est donc possible, mais bien sûr ce scénario est plus difficile.

III. INFORMATION SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN SITE DÉLOCALISÉ A ANGERS.

Frédéric PUIGSERVER donne la parole à Hervé CRES pour la présentation de l'implantation d'un site délocalisé de Sciences Po à Angers.

Hervé CRES explique que ce projet s'inscrit dans un procédé assez classique à Sciences Po qui souhaite intégrer les étudiants de toute origine culturelle, ethnique. Sciences Po a donc une stratégie pour recruter les étudiants étrangers en premier cycle, celle d'ouvrir des sites délocalisés dans les cœurs de ville attrayant de province. Il existe déjà 5 emprises délocalisées actuellement actif. Lors de la dernière commission paritaire a été présenté le projet d'un 6^{ème} projet délocalisé à Reims afin de recruter de jeunes étudiants sortis des lycées venant du continent Nord Américain.

Afin d'avoir un recrutement couvrant toutes les régions du monde, il subsistait une dernière béance, celle du continent africain. Sciences Po souhaite être en mesure d'accueillir certains étudiants venant d'Afrique, et d'offrir à certains étudiants français de suivre leur premier cycle de scolarité aux côtés d'étudiants africains sur le campus délocalisé à Angers. Sciences Po a des contacts très avancés avec la ville d'Angers par le biais du Conseil Général du Maine et Loire et de l'université d'Angers.

Frédéric PUIGSERVER remercie Hervé CRES pour cette présentation et demande s'il y a des questions parmi les représentants des étudiants.

Questions :

Lucas BRUNETIERE, pour l'UNEF, se félicite de ce projet car l'Afrique est une région du monde trop souvent délaissée. Il semble donc important qu'un établissement de la taille et de l'importance de Sciences Po montre la voie en consacrant un premier cycle dédié à ce continent. Sa première question concerne le fait que ce projet semble se fonder sur le planning concernant le campus de Reims ; la réalisation commune de ces deux projets est-elle assurée ? N'y aura-t-il pas de difficultés financières qui viendraient mettre à mal la réalisation d'un de ces deux projets ?

De plus, l'UNEF souhaite savoir si Sciences Po dispose des estimations du nombre d'étudiants en première année, à l'horizon 2010/2011, sur ces deux futurs campus et sur le campus de Paris. Si toutefois, le Premier Cycle n'est pas délocalisé à Reims.

Lucas BRUNETIERE demande si la Direction a réglé la question des locaux pour les masters, car si les effectifs augmentent en premier cycle, ils augmenteront également en Master. De plus, se pose la question de connaître le nombre de places actuellement disponibles pour des échanges avec les universités africaines ? Et si un programme est envisagé pour étendre ce nombre de places en parallèle de l'ouverture du campus à Angers ? Enfin, l'UNEF souhaite savoir si la Direction dispose de piste sur l'implantation définitive du campus. Apparemment, le Maire d'Angers souhaite que les 2èmes années se fassent dans les locaux provisoires ? A-t-on une piste pour arriver à une situation stable ?

Pierre ODIN se félicite également de l'implantation de ce nouveau campus délocalisé, et souhaiterait savoir si aux vues du nombre et de la nature des universités africaines actuellement en partenariat avec Sciences Po, la scolarité « normale » de Sciences Po pourra être assurée ? Concernant les frais de scolarité, Pierre ODIN demande si des aménagements sont prévus prenant en compte les disparités de niveau de vie qui touchent le continent africain. Cette mesure permettrait de réaliser une véritable mixité sociale à Sciences Po en n'accueillant pas seulement des étudiants favorisés.

Matthieu ALBOUY se félicite également de cette entreprise louable, mais la question de sa mise en pratique semble problématique. En effet, établir des partenariats entre universités françaises et africaines pourrait poser problème. En effet, le risque serait de créer des études supérieures à double vitesse, car certains étudiants partiraient en Europe, alors que d'autres resteraient dans leurs universités africaines ce qui ne permettrait pas le décollage de ces universités. Le recrutement pose problème car aux vues de la disparité du niveau dans l'enseignement secondaire, les lycées privilégiés et les lycées français seraient favorisés.

Sciences Po devrait, donc, recruter au niveau de la licence à BAC+3, car la disparité étant différente dans l'enseignement supérieur, cela permettrait de réduire la discrimination entre universités. Il serait intéressant de juger également les étudiants sur leur engagement politique, associatif car cela permettrait d'éviter de laisser les universités africaines dans leurs situations actuelles et prenant leurs meilleurs éléments. Cela pourrait être combiné avec une aide au développement des universités locales et des partenariats pédagogiques, ainsi que la formation des professeurs et la rénovation des locaux. Le second point concerne le retour des étudiants à la sortie de Sciences Po, car il semblerait que la forme de partenariat avec les universités africaines soit envisagée sous la forme d'un contrat. Sciences Po formerait les étudiants pour qu'ils retournent par la suite aider au développement dans leurs pays. Ce système, s'il est généralisé, peut s'avérer dangereux pour certains pays qui vivent encore sous la dictature ou sous des régimes autoritaires, car au retour des étudiants d'une institution aussi prestigieuse que Sciences Po, l'élite au pouvoir pourrait choisir de faire de l'obstruction politique, voire de les exiler ou de les tuer.

Maxence MELY se félicite également au nom de l'UNI de l'instauration de ce nouveau campus délocalisé qui constitue une véritable ambition pour Sciences Po envers les meilleurs étudiants africains. De même que Sciences Po concurrence Paris II et les universités françaises en général, il est normal et judicieux de concurrencer aussi les établissements africains. Pour autant, Maxence Mely s'interroge sur les liens entre la ville d'Angers et le continent africain. Par ailleurs, il demande pourquoi des bourses spécifiques de 12 000 euros par étudiant, pour un montant total de 120 000 euros annuels, seraient allouées à Angers s'il ne s'agit que d'un site délocalisé classique ?

Sa dernière question concerne l'éventuelle précipitation de cette installation temporaire angevine qui représenterait un investissement d'un million d'euros par an pour Sciences Po ? Pourquoi ? Cela permettrait également de penser à d'autres combats, comme l'extension du campus de Paris et le développement du campus de Reims.

Lucie STEMIRKOVA demande si par le système des bourses, Sciences Po compte attirer des étudiants africains qui ont déjà effectué leur scolarité en Europe ou des étudiants qui sont en Afrique dans des établissements éventuellement modestes et qui ne pourraient pas se permettre de venir étudier en Europe ?

Hervé CRES répond à l'ensemble des questions.

Concernant la concomitance de projet Reims et Angers, Sciences Po essaie de gagner les faveurs angevines pour déployer ce projet en 2009. Hervé CRES se rend donc à Angers dès ce vendredi pour expliquer le projet, parce que, d'une part, Sciences Po se trouve sous le feu du projet de Reims et, que d'autre part il y a des spécificités à ce campus lié au continent africain.

Concernant l'augmentation des effectifs, Sciences Po a le souci que les effectifs en bachelor retentissent sur les effectifs en Master. Pour l'instant, Sciences Po n'est pas dans une logique universitaire des effectifs en premier cycle qui ne soient pas justement des effectifs délocalisés. Donc en aucun cas, cette mesure ne mènera à une pression sur les effectifs à Paris. Il n'est pas question d'alourdir les effectifs de premier cycle, mais peut-être simplement d'alléger le campus parisien à la rentrée 2009 avec la création du campus de Reims et l'année suivante avec celui d'Angers. Les spécificités de ce programme est que le continent africain n'est pas doté d'autant d'universités avec un label de qualité que dans d'autres régions du monde. Il y a de très bonnes universités dans certaines régions d'Afrique avec une très vieille tradition universitaire en Egypte, en Tunisie, et au Maroc. Il existe également des universités d'inspiration française ou belge qui se sont développées par effet réseau en Afrique équatoriale. Sciences Po pourra éventuellement établir des partenariats avec ces universités.

Sur la question de l'implantation définitive, Sciences Po a deux pistes comme l'explique Jean-Baptiste NICOLAS car l'Institut Municipal Angevin qui est un édifice central proche de la Gare s'apprête à déménager ; ou alors est envisageable une implantation sur le plateau des Capucins qui peut accueillir différentes structures universitaires, mais qui est moins central.

Concernant le lien entre Angers et l'Afrique, Jean-Baptiste NICOLAS signale au préalable qu'entre les campus déjà existants et les zones géographiques de référence, il n'y a pas nécessairement de lien direct et évident, notamment le Havre et l'Asie, Poitiers et l'Amérique Latine. Cela étant, à Angers, il y a une vieille tradition de coopération universitaire avec l'Afrique, il y a plusieurs centaines d'étudiants africains dans deux universités et dans des écoles angevines. Il y a par ailleurs un jumelage très actif avec la ville de Bamako au Mali et toute une série d'évènements comme un festival de cinéma africain Cette implantation s'assied donc sur un terreau favorable.

Sur la question des frais de scolarité, il est clair que la stratégie de Sciences Po est d'attirer les meilleurs étudiants de premier cycle coûte que coûte. Les bourses attribuées à un étudiant africain pour le convaincre de venir à Sciences Po seront probablement plus élevées que pour des étudiants lambda du continent nord-américain. A niveau académique égal, le niveau moyen des bourses sur le campus d'Angers sera supérieur au niveau moyen des bourses sur le campus de Reims. C'est pourquoi la contribution demandée aux collectivités locales angevines est particulièrement lourde. Avec un taux de croissance plus lent que d'habitude en raison des difficultés de recrutement propres à ce continent, Sciences Po vise une centaine d'étudiants par an sur le campus. Pour ce type d'effectif, Sciences Po demande en général une contribution de 1 million d'euros, mais là, Sciences Po ne demande que 600 000 euros, le différentiel servira à financer les bourses pour les étudiants africains.

Concernant le recrutement, il y a effectivement des difficultés notamment à cause du brain drain. Cependant, il ne faut pas stigmatiser ce continent car il y a, en Afrique, un nombre important de bons étudiants, et il n'est question, pour l'instant, que du recrutement d'une cinquantaine d'étudiants par an. Sciences Po ne saignera pas le continent africain. Le savoir faire de Sciences Po pour orienter les lycéens vers sa formation servira donc en Afrique. Il est envisageable de créer à terme des partenariats avec des lycées pour faire en sorte de donner les moyens à partir de la Seconde de soutenir et encourager les talents. Cet effort pourrait être utile aux universités partenaires aussi bien qu'à Sciences Po. Sciences Po déploie un effort considérable vers les lycées africains, et pas seulement les lycées privés, ou les lycées français. Il est clair que cette réforme doit être menée avec prudence pour que tout le monde y trouve son compte ; mais les moyens et le savoir faire de Sciences Po permette que ce projet se déploie en amont du recrutement en licence. Même si il est également envisageable un recrutement direct en Master d'étudiants qui possèdent une licence et sortent d'une université africaine. Il est aussi imaginable de créer des doubles diplômes ou des échanges au niveau master.

Concernant la problématique du retour dans les universités locales, le scénario d'un étudiant qui au retour de Sciences Po se verrait maltraité par les élites locales paraît très pessimiste. Ce genre d'évènements peut survenir, mais à l'heure actuelle, ce problème dépasse le cadre de notre réflexion. Cela dit, il y a une tradition des étudiants africains de regarder au-delà de leur continent et plusieurs milliers d'étudiants partent chaque année aux Etats-Unis, alors qu'à Sciences Po, il ne s'agirait que du recrutement d'une cinquantaine d'étudiants.

Cette tradition est donc intéressante pour le continent africain et s'inscrit dans la tradition **Fullbrane**(?1h18'38) qui constitue une dynamique de retour au pays. C'est dans le cadre de ces bonnes pratiques que Sciences Po souhaite insérer ce programme.

Concernant la question des bourses spécifiques, il ne s'agit pas tant de bourses spécifiques que de prendre en compte le niveau de vie des étudiants africains.

Sur la question de la « précipitation », il n'en est pas question ici car il reste 18 mois pour commencer et l'année de lancement est toujours à effectif modeste.

Concernant les locaux, en général, il vaut mieux commencer dans des locaux transitoires, ce qui met un peu la pression sur les collectivités locales et permet d'obtenir plus rapidement les locaux définitifs.

Pour ce qui est de la question d'InterZaïde, la logique de Sciences Po est de recruter de bons étudiants qui auront fait leur collège et leur lycée en Afrique. Cela a toujours été le modèle pour ces campus délocalisés. On ne vise pas des étudiants qui auraient fait leur collège et lycée en Europe. Ce continent a des spécificités mais Sciences Po a les compétences pour y faire face.

Edouard HUSSON souhaite signaler tout de même que, bien qu'il comprenne ses soucis, la vision de l'Afrique présentée par Matthieu ALBOUY, semble quelque peu misérabiliste. Ce ne sont pas simplement les gouvernements africains qui sont responsables des crimes commis sur leur continent, car il y a d'autres pays complices à travers le monde. Et d'autre part, ce continent ne doit pas être systématiquement présenté sous cet aspect misérabiliste.

Matthieu ALBOUY répond qu'effectivement les réalités du continent africain sont différentes que ce que les généralisations laissent imaginer, et que bien qu'il y ait des pays où ces problématiques sont présentes, ce n'est effectivement pas le cas de tous les pays.

IV. ADOPTION DU PROCES VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2009

Frédéric PUIGSEVER signale que Alexandre FLEURET souhaite modifier la formule au bas de la page 13 : « Alexandre FLEURET se félicite que Sciences Po... » qu'il s'agira de remplacer par « se réjouit ».

Alexandre FLEURET souhaite également que son intervention de la page 10 qui se poursuit à la page 11, soit modifiée de « à des conférences classiques » par « à toutes les conférences de méthodes classiques de 2 heures ». Il s'agirait également de remplacer « l'ensemble des outils pédagogiques de la conférence » par l' « ensemble des outils pédagogiques de la e-conférence », puis 3 lignes plus bas, dans la phrase où « Alexandre FLEURET ne souhaite pas leur disparition » ; remplacer cette formule par « leur profonde modification, ainsi les outils pédagogiques des conférences et des e-conférences seraient scindées sans pour autant remettre en cause l'intérêt pédagogique de la conférence qui a un contact direct... ».

Hervé CRES signale qu'à la page 12, il n'a pas parlé de Dijon, mais qu'il s'agissait de chaires spécifiques à l'Amérique latine à Poitiers ; car, à Poitiers le campus est dirigé par un professeur des universités : Olivier Dabène et c'est le seul site où ce soit le cas.

Cédric PRUNIER signale qu'il a également quelques modifications qu'il signalera au secrétariat, comme à la page 5 : « la commission paritaire et le Conseil de Direction sont seul compétents... ». Puis, il faudrait passer au paragraphe suivant.

Toujours page 5 : « par la suite » et non pas : « dans leurs suites ».

A la page 7, paragraphe 7 : « de la part des étudiants recrutés à Sciences Po... ».

A la page 8, un étudiant est pris pour un enseignant, et dans la phrase « ... distingue clairement entre la conférence », il faudrait enlever le « entre ».

Page 9 : « se pose la question de la généralisation de ces web leçons l'année prochaine à l'ensemble des étudiants. La durée du présentiel pour le cours d'Olivier DUHAMEL passera à une heure trente », il s'agit des conférences attachées aux cours d'Olivier DUHAMEL qui passeront à une heure trente dès le second semestre.

Il y a un certain nombre de remarque de reformulation de ce type que Cédric PRUNIER transmettra au secrétariat.

A l'exception de ces modifications, le projet de validation est approuvé.

V. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES.

Frédéric PUIGSEVER souhaite transmettre un vœu au vote des membres de la Commission. Ce vœu traite du contrôle qu'exerce la commission paritaire sur les bilans moral et financier des associations permanentes de Sciences Po. L'idée serait de parvenir à un contrôle des comptes des associations permanentes davantage formalisé, ce qui permettra à la Commission d'exercer un réel contrôle effectif sur ces comptes et non pas un contrôle des apparences.

Alexandre FLEURET et Frédéric PUIGSEVER proposent :
que des outils comptables soient mis à disposition ;
que la procédure d'examen des comptes soit établie avec un calendrier de présentation plus en amont :
qu'un rapporteur soit désigné au sein de la commission paritaire pour se pencher plus particulièrement sur la tenue de ces comptes par l'intermédiaire d'un commissaire aux comptes afin de suppléer l'éventuelle incompétence du dit membre de la commission paritaire.

Cédric PRUNIER demande si il serait envisageable de remplacer un commissaire aux comptes par un contrôleur de gestion de Sciences Po, car cela permettrait de conserver un système interne à Sciences Po.

Frédéric PUIGSEVER acquiesce.

Vote en faveur de cette proposition est votée à l'unanimité.

D'autres questions diverses :

Julien PALOMO indique que les locaux rue des Saint Pères seront livrés dans la semaine du 16 Mars et que les déménagements auront lieu les 20, 21,22 et 23 Mars 2009.

Matthieu ALBOUY se fait l'écho d'un certain mécontentement sur le e-learning qui pose des soucis récurrents : bugs réguliers, problème avec le fonctionnement du curseur qui amène des blocages, et le devisel qui ne s'affiche pas.

Jean-Baptiste NICOLAS répond qu'il y a sûrement des adaptations à faire au niveau de certains logiciels et il faudrait prendre contact directement avec la chargée de mission responsable : Cécile Pichot-Bonnet (1h33).

Maxence MELY pose une question concernant les projets Ponts et chaussées et rue du Bac, qui devaient être effectifs l'année prochaine.

Hervé CRES répond que ces deux projets sont substituables et pas complémentaires. Et étant donné que les négociations ont avancé de façon spectaculaire avec les propriétaires des Ponts et chaussées, les négociations avec les propriétaires de l'immeuble de la rue du Bac ont été gelées. Sciences Po pense disposer d'une partie des locaux utilisables pour la rentrée 2009/ 2010.

Clôture de la séance avec 10 mn d'avance.